

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : n° 2021/12

Membres au Conseil Municipal : 11

Convocation du 06/04/2021

Présents : 08

Excusés : 02

Pouvoirs : 02

SEANCE DU 12 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un et le douze du mois de d'Avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA MÉSIERE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER Maire

Étaient présents :

- Mme POIZEAUX Nicole,
- M. BARBIER Guillaume,
- M. BLANCHARD Philippe,
- M. BOISSIERE Ridha
- M. HERIN Christophe,
- M. Marc VANNES,
- M. POIZEAUX Patrick,
- M. MANSARD Alain,

Absents Excusés

- M. DELY Jean-Michel
- Mme CORDONNIER Manhattan

Pouvoir :

- M. DELY Jean-Michel à - M. POIZEAUX Patrick,
- Mme CORDONNIER Manhattan à M. POIZEAUX Patrick,

Secrétaire de Séance : M. HERIN

DELIBERATION / Vote du budget Primitif 2021

Les Membres du Conseil Municipal de Bus-la-Mésière, après s'être fait présentés le Budget Primitif 2021 par Monsieur Barbier Guillaume, Maire, approuvent, à l'unanimité des membres présent, le budget qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses = 482 706.10€
- Recettes = 482 706.10€

Section d'investissement

- Dépenses = 267000€
- Recettes = 267000€

Pour extrait conforme
Monsieur Guillaume Barbier,
Maire



et transmis en

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.